



## Facilitez-nous l'enregistrement correct de vos paiements

# grâce au N° de référence

### Exemple BVR

Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento			
11	11111	11112	00721 01111
N° de contribuable		année fiscale	genre d'impôt

Pour chaque année fiscale, le N° de référence des bulletins de versement (BVR) est différent. Il nous indique ce que vous payez.

#### ⇒ ORDRES PERMANENTS

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez **modifier chaque année le N° de référence** et vérifier le compte postal auquel les versements sont destinés (joindre les bulletins de versement codifiés).

#### ⇒ PAIEMENTS AVEC INTERNET

Lors de la saisie de votre paiement avec Internet, vous devez **introduire précisément le N° de référence** se trouvant sur le BVR que vous utilisez.

#### ⇒ IMPÔT CANTONAL ET IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

### Attention !

Les N° de comptes postaux ne sont pas identiques.

Impôt cantonal	Compte	01-24032-4
Impôt fédéral direct	Compte	01-24033-2